

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP) DE LA VILLE DE SAINT-PAUL

En exécution de l'arrêté de Monsieur le Maire de la Ville de Saint-Paul du 03 Mai 2024, une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du règlement local de publicité (R.L.P.) de la Ville de Saint-Paul aura lieu pendant 32 jours consécutifs :

Du lundi 27 mai 2024 (9h00) au jeudi 27 juin 2024 (16h00)

Cette enquête publique concerne l'élaboration du RLP qui adapte la réglementation nationale de la publicité et des enseignes aux spécificités du territoire de Saint-Paul.

Afin de conduire cette enquête, le **président du Tribunal Administratif de la Réunion**, par une **décision n° E24000006/97 du 04 avril 2024**, a désigné **Mme Jocelyne YERRIAH** en qualité de commissaire enquêteur.

L'ensemble des pièces du **dossier d'enquête publique** du projet d'élaboration du RLP est consultable :

- en **version informatique** sur le site Internet de la Ville de Saint-Paul à l'adresse suivante : <https://www.mairie-saintpaul.re/enquetes-publiques/>.
- en **version papier** à la Direction Cadre de Vie et Propreté – 4 rue Sarda Garriga – CS 51015 – 97864 Saint-Paul Cedex, aux jours et heures habituels d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00 et le vendredi de 8h00 à 15h00, et dans les mairies annexes de la Plaine, la Saline, le Guillaume, la Saline les Bains, et Plateau Caillou aux mêmes horaires.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur les **registres d'enquête papiers** mis à sa disposition du public à l'accueil de la Direction Cadre de Vie et Propreté – 4 rue Sarda Garriga – CS 51015 – 97864 Saint-Paul Cedex et dans les mairies annexes de la Plaine, la Saline, le Guillaume, la Saline les Bains, et Plateau Caillou;
- par **voie postale** en adressant un courrier à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête (Direction Cadre de Vie et Propreté – 4 rue Sarda Garriga – CS 51015 – 97864 Saint-Paul Cedex), à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique ;
- par **courrier électronique** à l'adresse suivante : proprete.cadredevie@mairie-saintpaul.fr.
- sur le registre dématérialisé

Le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public, dans les locaux de la Ville de Saint-Paul, pour recevoir leurs observations, lors des **permanences** suivantes :

- Au Pôle Citoyenneté et Vie Locale le lundi 27 mai 2024, de 9h00 à 12h00
- A la Mairie Annexe de Plateau Caillou, le mardi 4 juin 2024 de 13h00 à 16h00
- A la Mairie Annexe la Saline, le mercredi 5 juin de 9h00 à 12h00
- A la Mairie Annexe de la Saline les bains, le vendredi 14 juin 2024 de 9h00 à 12h00
- A la Mairie Annexe du Guillaume, le jeudi 20 juin 2024 de 13h00 à 16h00
- A la Mairie Annexe de la Plaine, le mardi 25 juin 2024 de 9h00 à 12h00.
- Au Pôle Citoyenneté et Vie Locale le jeudi 27 juin 2024 de 13h00 à 16h00

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction Cadre de Vie et Propreté – 4 rue Sarda Garriga – CS 51015 – 97864 Saint-Paul Cedex ainsi que sur son site internet (<https://www.mairie-saintpaul.re/enquetes-publiques/>) durant 1 an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, la Ville de Saint-Paul se prononcera par délibération sur l'approbation du RLP.

Le RLP, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur - sous réserve que l'économie générale du RLP ne soit pas remise en cause - sera approuvé par le Conseil Municipal.